



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 1834

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'opportunité de créer un Ordre national de la profession infirmière. La plupart des professions de santé disposent aujourd'hui d'un conseil de l'ordre, ce qui n'est pas le cas des infirmières qui constituent pourtant numériquement la première de ces professions. Une telle structure favoriserait la représentation de la France au Conseil international des infirmières et permettrait de mieux contrôler l'application des règles professionnelles. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre pour répondre à l'aspiration d'une très large majorité de cette profession.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1834

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 octobre 1997

Question publiée le : 4 août 1997, page 2525

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3610